

## 2 postes de « Garde-Nature saisonnier – Chaîne des Puys / faille de Limagne »

Contrat à durée déterminée saisonnier de 3 mois

### TERRITOIRE ET CONTEXTE



#### Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Territoire rural, de moyenne montagne, situé à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et au cœur de l'Auvergne, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un le plus grand de France métropolitaine.

Il se distingue par de **nombreux patrimoines** naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles :

- > un volcanisme exceptionnel, tant dans la diversité de ses formes que de son étalement géographique
- > 3 massifs montagneux : Chaîne de Puys, Massif du Sancy, Massif du Cantal
- > 5 grands paysages qui organisent le territoire en régions naturelles :
  - . les Monts Dômes, ponctués par les 80 cratères de la Chaîne des Puys
  - . les reliefs accentués des Monts Dore
  - . les grands espaces du Cézallier
  - . le plateau verdoyant de l'Artense, la seule région non volcanique du Parc
  - . l'imposant stratovolcan cantalien
- > une mosaïque de milieux naturels, notamment forestiers (1/3 du Parc) et prairiaux (240 000 ha)
- > 60% du territoire reconnu pour le haut intérêt de sa biodiversité et près de 200 sites naturels remarquables
- > des ressources aquatiques de qualité : 3 400 km de cours d'eau, de multiples lacs naturels, de tourbières et zones humides (240 dans le Cézallier et l'Artense)
- > une culture traditionnelle vivante : architecture ancienne en pierre volcanique, patrimoine historique et immatériel riche, savoir-faire propres et produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane, pierre volcanique...).

#### Chiffres clés

- . Surface : près 400 000 hectares
- . Taille : 120 km du Nord au Sud
- . Altitudes : de 400 à 1886 mètres
- . Collectivités : 147 communes, 12 groupements de communes
- . Acteurs locaux : environ 90 000 habitants



#### Le projet du territoire

Le territoire est actuellement classé en « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » de 2013 à 2028.

Sa **charte** constitue le projet de territoire adopté par les Communes et leurs groupements, les Départements, la Région, ainsi que l'État.

Au regard des enjeux locaux, elle prévoit des mesures et principes en faveur, à fois, de la préservation des paysages et milieux naturels remarquables, ainsi qu'au développement économique et culturel durable du territoire. Visant la préservation et valorisation des patrimoines du territoire, la charte en vigueur du Parc traite du lien culturel et social, du cadre de vie et des activités économiques du territoire. Au regard de 3 orientations, les élus des collectivités et l'Etat s'engagent à œuvrer en faveur d'une gestion concertée et durable du territoire en fonction des enjeux locaux.

## La gestion du Parc

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est géré par un **syndicat mixte**. Établissement Public de Coopération Intercommunale, il regroupe les 147 communes du territoire et leurs principaux groupements. Adhèrent également le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que les Conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Ces collectivités ont toutes approuvé la charte du Parc, le projet du territoire du Parc, où elles s'engagent à mettre en œuvre des mesures et à respecter des principes qu'elles se sont fixées en faveur de la préservation des patrimoines du Parc et de la valorisation d'activités durables du territoire.

Géré par des élus et doté d'une équipe pluridisciplinaire, le Syndicat mixte du Parc a des rôles multiples :

- > aider les collectivités locales à mettre en œuvre ses mesures et principes (prestations de gestion de naturels à enjeux, accompagnement de projets notamment d'urbanisme, avis simples rendus sur de nombreux projets, veille à la cohérence et la coordination d'actions de partenaires...)
- > entraîner les habitants et les socioprofessionnels dans cette même dynamique :
  - . sensibiliser les publics aux valeurs du développement durable et de la charte (respect, proximité, mesure, solidarité...)
  - . conseiller les porteurs de projets
  - . inciter à valoriser durablement l'environnement et les patrimoines dans le cadre de projets novateurs et exemplaires.
  - . coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs...

Les thématiques traitées sont variées : éducation, culture, urbanisme, biodiversité, agriculture, tourisme et activités de pleine nature, gestion forestière, exploitation des ressources du sous-sol, conciliation des usages, gestion de la fréquentation, aménagement et valorisation de sites naturels...

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe d'environ 50 agents, répartis sur 2 sites : Montlosier, dans le Puy-de-Dôme (siège administratif) et Murat, dans le Cantal.

## CONTEXTE DE L'OFFRE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est le plus grand Parc naturel régional de France métropolitaine (400 000 hectares). Son territoire compte près de 90 000 habitants, pour 147 communes et 13 EPCI, situés dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Une de ses 5 régions naturelles vient d'être inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco : la Chaîne des Puys/faille de Limagne ; la Chaîne des Puys est de plus classée (loi 1930) pour ses paysages depuis Septembre 2000, et quelques puys emblématiques sont également en Natura 2000.

Acteur depuis plus de 30 ans sur ce site, le SM PNRVA a constitué une équipe de Gardes Nature, financés notamment par le Département, la Région, Clermont Auvergne Métropole et le Parc.

**Le SMPNRVA recrute deux gardes-nature saisonnier de 3 mois.**

## MISSION ET OBJECTIFS ASSIGNES

Placé(e) sous la responsabilité de la direction « Chaîne des Puys / faille de Limagne », le.a garde-nature saisonnier aura pour principales missions de :

- La surveillance des sites (y compris week-end et jours fériés) ;
- L'accueil, l'information, la médiation et la sensibilisation des publics sur le terrain et valorisation du PNRVA ;
- Un lien avec les territoires et les habitants, de la médiation et de la conciliation des usages ;
- De la participation à des travaux d'aménagement et entretien des chemins conventionnés d'accès aux Puys, et à des chantiers participatifs, en lien avec les agents techniques.

Le cocontractant pourra également venir en renfort sur certaines actions spécifiques (suivi des manifestations sportives, des estives, veille et expertise forestière...), expérimentation d'actions innovantes telle que les « Run Tchatche » par exemple.

## PROFIL RECHERCHE

**Formation :** Formation dans les domaines des milieux naturels et/ou de l'animation, de la moyenne montagne.

**Expérience :** Dans les domaines de l'animation, sensibilisation à l'environnement et accueil des publics.

**Compétences requises :**

- **Savoirs et Savoir-faire :**
  - > Capacités en médiation, conciliation des usages, animation
  - > Connaissances écologiques et naturalistes généralistes (botanique, faune)
  - > Connaissances des acteurs de l'environnement et du milieu rural
  - > Très bonne connaissance du site Chaîne des Puys-faille de Limagne et des enjeux (habitats naturels, espèces, fragilité à l'érosion, usages)
  - > Connaissances des réglementations liées aux sites naturels et à la police de l'environnement
  - > Capacités dans la réalisation de chantiers d'entretien et de restauration des sentiers de randonnées
  - > Maîtrise des principaux logiciels de traitement de texte (word, excel, power-point), la maîtrise des bases du SIG serait un plus (QGis, ArcGis)
  - > Maîtrise de l'écrit pour la réalisation de bilans, constats, rapports d'activités....
- **Savoir-être :**
  - > Autonomie, dynamisme, maîtrise de soi, fermeté
  - > Aptitude au contact avec différents publics, pédagogie, écoute, dialogue et sens de la diplomatie
  - > Sens des responsabilités, respect des délais et des échéances
  - > Bonne condition physique, goût pour le travail de terrain et le travail manuel
  - > Capacité de travail en équipe, respect de l'organisation collective du travail
  - > Respect du cadre donné et de l'esprit de chaque action

**Permis B et voiture indispensables.**

## INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES

**Durée :** 35h par semaine, possibilité de récupération des heures supplémentaires

**Rémunération :** référence grille fonction publique territoriale catégorie C + régime indemnitaire.

**Entretiens :** fin avril / début mai 2026

**Basé :** Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne - Montlosier - 63970 Aydat.

**Déplacements :** fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur.

**Poste à pourvoir :** de mi-juin à mi-septembre 2026

**Contacts et renseignements au Syndicat mixte du Parc :**

**PORTE Antony**

Garde-Nature coordinateur – Chaîne des Puys / faille de Limagne

T 04 73 65 64 23

## CANDIDATURE

Envoyer **CV** et **lettre de motivation** (et d'éventuelles autres pièces) **avant le 26 avril 2026 (inclus)**

**à l'attention du Président** du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

**de préférence en utilisant le formulaire proposé sur l'offre en ligne sur le site du Parc** (accessible depuis cette page <https://www.parcdesvolcans.fr/emplois-stages>),

ou bien par mail : [rh@parcdesvolcans.fr](mailto:rh@parcdesvolcans.fr)